

- OFFICIERS MUNICIPAUX,**  
Nomination des, 14.
- ORDONNANCE DE POLICE,**  
Certaines clauses étendues aux municipalités de villes et de villages, 38, 129.
- ORDRE,**  
Aux sessions de conseil, 19.
- ORDRE DE PAIEMENT,**  
Indiquera l'emploi de la somme à payer, 15.
- ORDURES,**  
Règlements relatifs à l'enlèvement des, 29.
- ORFORD,**  
Compris dans le comté de Compton, 103.
- ORGANISATION,**  
Des municipalités, 8.
- ORLÉANS, (ISLE D')**  
Une municipalité de comté séparée, 134.
- OUVRIERS,**  
Les maîtres ouvriers sujets à des cotisations, 81.
- PAIN,**  
Son poids et sa qualité, 27.
- PARCS,**  
Ouverts, entretenus et plantés d'arbres, 26.
- PAROISSES,**  
Définition de ce terme, 3.  
Les habitants de chaque paroisse formeront une corporation, 8.  
Chaque partie d'une paroisse, située partie dans un comté et partie dans un autre comté, sera annexée à une paroisse ou township voisin, 42.  
Si cette partie contient plus de trois cents âmes, elle formera une municipalité distincte, 43.  
Lorsqu'une paroisse ou partie de paroisse contiendra plus de 300 âmes, elle formera une municipalité distincte, 44.  
Certaines paroisses formeront des municipalités séparées, 8, 103.
- PASSAGES D'EAU, (TRAVERSES), 54.**  
Réglementation des, 20, 54.  
Licences, 20, 54.  
Deniers en provenant, 54.  
Pouvoirs exclusifs sauvegardés, 55.  
Routes y conduisant, 52.
- PAUVRES,**  
Maintien des, 23.  
Pourront être exemptés de cotisations, 82.
- PÉAGES,**  
Les péages des traverses seront réglés par les conseils, 20.
- PÉNALITÉS, 90, 94.—Voir aussi AMENDES.**
- PERCEPTION,**  
Des cotisations, 82.
- PERRONS,**  
Enlèvement des, 80.
- PERSONNES DÉBAUCHÉES ET DÉRÉGLÉES,**  
Dans les villes et villages, 33, 129.
- PERSONNES EXEMPTES,**  
D'être conseillers ou officiers municipaux, 34, 35.  
Des cotisations et contributions, 82.
- PERSONNES INCAPABLES,**  
D'être conseillers ou officiers municipaux, 35.
- PESAGE ET MESURAGE,**  
De certains articles, 29.
- PESEURS ET MESUREURS,**  
Nommés par les conseils, 29.  
Leurs émoluments, 29.
- PLACES EXTRA-PAROISSIALES,**  
Seront annexées à une paroisse voisine, 42, 43.  
L'annexion se fera par une résolution du conseil de comté, 44.  
Contenant plus de 300 âmes, 44.  
Recensement spécial d'icelles, 44.
- PLANS ET CARTES,**  
Seront sous la garde du secrétaire-trésorier, 14.  
Les copies certifiées par lui seront authentiques, 14.  
Le secrétaire-trésorier en tiendra un répertoire, 16.  
Il en délivrera des copies, 16.  
Plans et cartes, etc. relatifs à la propriété publique, en la possession d'individus, 23.  
Les conseils locaux pourront faire faire des plans et cartes de la municipalité, 27.  
Le surintendant spécial dressera un plan pour l'érection des villes et villages, 46.
- POIDS,**  
Vente de certains articles au poids, 29.
- POLICE,**  
Ordonnance de, étendue aux villes et villages, 38, 129.
- POLL,**  
S'il y a plus de sept candidats, 85.  
Clôture, 38.  
Voir LIVRES DE POLL.
- PONTAGE,**  
Chemins de pontage, 60.
- PONTS, 52.**  
Signification du terme "Pont public," 4.  
Sous le contrôle des commissaires des travaux publics, 2.  
Défense d'aller plus vite que le pas sur certains ponts, 92.  
Amendes contre ceux qui endommageront les ponts, 92.  
Réserve des privilèges des ponts de péage, 55.